

Les énergies renouvelables Outre-mer : laboratoire pour notre avenir

Déclaration du groupe de l'artisanat

Entrée dans une phase de « rattrapage énergétique », la population ultra-marine aspire légitimement au même bien-être qu'en métropole. Fort d'un dynamisme démographique et d'un accroissement des demandes sociales, l'Outre-mer français se trouve pourtant contraint d'importer la quasi-totalité de ses ressources énergétiques. Sortir de cet état de dépendance exige une plus grande autonomie qui doit nécessairement passer par le développement des énergies renouvelables.

Entre défi et véritable opportunité pour la métropole, le groupe de l'artisanat souhaite revenir sur plusieurs points évoqués dans l'avis.

Tout d'abord, il faut réaliser un effort supplémentaire en matière de recherche et développement par des investissements mieux ciblés et plus efficaces. À ce titre, le groupe de l'artisanat approuve notamment la proposition de mettre en réseau les entreprises spécialisées dans ces domaines. Facteur clé du développement dans la plupart des régions insulaires, l'artisanat - appuyé par ses pôles d'innovation - devrait pouvoir y apporter sa contribution. Le groupe de l'artisanat salue également les recommandations de l'avis visant à encourager les démonstrateurs, via la mise en place de tarifs spéciaux d'achat de l'électricité produite.

Sur le financement des énergies renouvelables en Outre-mer, il apparaît indispensable de ne pas porter atteinte à la solidarité nationale. Pour autant, le groupe de l'artisanat estime nécessaire une réflexion sur une optimisation du système actuel. C'est pourquoi, il approuve la proposition d'un meilleur équilibre entre les mesures s'appuyant sur la solidarité nationale et la capacité d'autonomie des territoires concernés.

Accroître cette autonomie suppose également d'impliquer tous les habitants de l'Outre-mer. À cet égard, le groupe de l'artisanat salue les propositions de l'avis préconisant de permettre aux habitants de devenir leurs propres producteurs d'énergie ou encore celles de maintenir les mesures d'incitation fiscale en faveur des travaux de rénovation énergétique.

Comme le souligne l'avis, il est indiscutable que le développement des énergies renouvelables doit accompagner les évolutions du transport et de l'habitat en Outre-mer. Sur l'amélioration de la consommation énergétique des logements, les entreprises artisanales du bâtiment pourront apporter leur savoir-faire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles comme de rénovations dans l'ancien. Sur le transport, le groupe considère la piste d'un système de financement pérenne et stabilisé comme intéressante, sous réserve d'un véritable plan de modernisation des équipements de transport et du développement d'alternatives à l'utilisation de véhicules classiques.

Quant à la nécessité d'une bonne gouvernance locale dans le cadre du développement des énergies renouvelables, il est primordial tant de renforcer le pilotage entre la métropole et l'Outre-mer que de mettre en relation les différents acteurs du secteur. Le groupe de l'artisanat rejoint donc les préconisations formulées en ce sens.

Enfin, le groupe de l'artisanat estime que les énergies renouvelables dans les Outre-mer s'inscrivent dans une démarche « gagnant-gagnant » pour la métropole comme pour ces territoires qui peuvent représenter une vitrine nationale. Les investissements réalisés en Outre-mer devraient en effet permettre une adaptation concomitante des techniques en métropole mais aussi favoriser l'exportation de ces techniques à l'étranger.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat considère que le développement des énergies renouvelables en Outre-mer constitue bien « *un laboratoire pour notre avenir* ».

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat a voté en faveur de l'avis.